

Scandale du porc contaminé : l'OMC avait interdit les embargos sanitaires

écrit par Coriolis | 5 novembre 2019



En février 2017, l'Organisation Mondiale du Commerce a INTERDIT à la Russie de se protéger contre les ravages du porc contaminé. [1]

Cette décision HALLUCINANTE fait désormais jurisprudence et comme vous allez le voir dans la suite de cette lettre, elle renverse le principe de précaution (pourtant inscrit dans la Constitution)... pour empêcher une « *distorsion de concurrence* ».

Ces gens sont-ils devenus fous ?

Avec cette décision, l'OMC interdit de fait la mise en place unilatérale d'embargos sanitaires.

Le différent opposait l'Union Européenne à la Russie qui avait imposé en 2014 un embargo sanitaire sur les importations de porc en provenance de l'UE. [2]

La Russie cherchait à se protéger des ravages de la peste porcine africaine en Europe de l'Est et l'OMC lui interdisait cette mesure sanitaire de base !

Cet embargo est pourtant la première mesure sur la liste des recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé animale (OIE) pour lutter contre la peste porcine africaine contre laquelle il n'existe aucun traitement, aucun vaccin. [3]

.

Personne ne parle de cette défaillance criminelle.

Un quart du cheptel MONDIAL de porc est condamné (peut-être plus)

30 mois plus tard, nous nous retrouvons face à une crise sanitaire d'ampleur inédite, incroyablement plus grave que la vache folle.

25% du cheptel MONDIAL de porcs est condamné et le chiffre continue d'augmenter chaque jour. [4]

.

Nous sommes des imbéciles : Vous, moi, les autorités nationales et supra-nationales, les filières, les experts, tous.

Cette lettre devait être une simple mise-à-jour au sujet d'un investissement en bétail. Mais ce que j'ai découvert dépasse l'entendement.

Nous allons sortir de nos sujets financiers et nous éloigner de l'économie mais personne encore n'avait mené cette enquête explosive (consultez les 26 sources à la fin de la lettre).

Il règne une quasi-omerta sur ce sujet. Il est de notre devoir de la briser.

Lisez cette lettre jusqu'au bout et partagez-là à votre carnet d'adresses et sur les réseaux sociaux, partout où vous pourrez.

.

Sinon vous pouvez aussi bien vous désinscrire de ce service, car à quoi bon s'occuper de nos finances si nous ne sommes déjà pas capables de nous occuper d'une urgence sanitaire aussi grave.

.

Nous avons eu la vache folle, nous avons eu la grippe aviaire, la grippe A... Et nous n'avons toujours rien appris.

Le vieux souvenir d'un chien qui ne cherchait pas de drogue...

.

Commençons par une vieille histoire. C'était il y a 20 ans, nous attendions nos bagages devant le tapis roulant de l'aéroport lorsqu'un chien renifleur se jeta sur l'un de mes camarades.

Il le renversa violemment et, encouragé par la douanière accroupie, se mit à renifler avec excitation mon camarade terrorisé, à même le sol et sans ménagement, des pieds à la tête.

J'avais 15 ans et je venais d'atterrir avec des camarades de

mon lycée à l'autre bout du monde, à Sydney en Australie.

Un aboiement furieux mis fin aux recherches. La douanière sortit du sac à dos de mon camarade un petit paquet blanc.

Quel genre de drogue mon ami pouvait-il bien avoir la folie de resquiller ?

Il y avait dedans un morceau de saucisson, pas bien gros, le reste du goûter de mon camarade.

.

La douanière le jeta à son chien : ce bout de viande ne devait pas entrer sur le territoire, ni même finir dans la poubelle. Les ennuis commençaient.

.

Nous avions cru à l'erreur d'un chien trop gourmand, mais les douaniers ne cherchaient pas de drogue : ils surveillaient l'importation illégale de produits fermiers et agricoles, et particulièrement ce morceau de saucisson. Notre professeur dû parlementer un bon moment pour que mon camarade ne soit pas immédiatement renvoyé en France avec amende en prime.

Je fus suffisamment choqué pour me rappeler précisément la scène 20 ans plus tard mais maintenant, je sais pourquoi ils avaient agi ainsi.

.

Au mois d'août dernier, deux fermiers australiens ont été jetés en prison pour avoir rapporté des semences porcines en provenance du Danemark dans une bouteille de gel douche. Plus récemment, une entreprise a été condamnée à 100 000 dollars d'amende pour avoir importé de la viande de porc

crue. [5]

Cette viande et ces semences comme le petit morceau de saucisson étaient susceptibles de contenir le virus de la peste porcine africaine (PPA ou AFS en anglais pour African Swine Fever).

Épidémie mondiale de peste porcine africaine

Malgré tout le zèle des douaniers, la peste porcine africaine vient de faire son apparition en Australie.

.

Le virus de la PPA est inoffensif pour l'homme mais extrêmement dangereux pour les cochons et sangliers, qu'il décime en quelques jours. Il n'existe pas de vaccin et il n'en existera pas de sitôt car le virus est immuno-résistant en plus de muter très rapidement. [6]

Il est particulièrement résistant au froid et survit pendant des mois dans les carcasses des animaux morts ou des produits de charcuterie crus ou sous-cuits : si le saucisson de mon camarade avait été infecté, qu'il en avait jeté la peau au bord d'un chemin et qu'un sanglier était passé par là, c'est tout le cheptel porcin australien qui aurait été en danger de mort. [3]

Bien sûr la probabilité est extrêmement faible mais multipliez-là par le nombre de touristes et il y a de quoi être inquiet.

.

Et finalement, l'année dernière, la catastrophe est arrivée.

La peste dévaste la Chine

La peste porcine africaine a fait son apparition en août

2018 en Chine.

La Chine produit la moitié des porcs du monde, dans des conditions de contrôle et d'hygiène douteuses.

15 mois plus tard, 40% de son cheptel porcin a dû être abattu, le chiffre pourrait monter à 70%.

Un haut dignitaire du parti a annoncé qu'il manquait au pays 10 millions de tonnes de viande de porc pour satisfaire sa consommation intérieure : c'est plus que l'ensemble des exportations mondiales (hors-Chine, évidemment) ! [4]

Rabobank estime que la Chine pourrait mettre 10 ans à reconstituer son cheptel... Si tant est qu'un vaccin soit trouvé ! [4]

La peste porcine s'installe partout en Asie du Sud-Est : Vietnam, Cambodge, Philippines, Indonésie...

.

Pénurie mondiale de protéines

Le porc est la viande la plus consommée au monde (au coude à coude avec la volaille). Il constitue les 3/4 de la consommation de viande chinoise. Une pénurie mondiale de protéines est en train de s'installer pour de nombreuses années. [7]

Les prix du porc se sont envolés de +70% en Chine, créant des troubles importants au sein de la population pour qui le porc est une source de protéines essentielle.

L'inflation est en train de se répandre dans le monde entier : + 30% en France en quelques mois. C'est une bonne nouvelle pour les éleveurs bretons... mais combien de temps

résisteront-ils au virus de la PPA ?

.

Et même si nous décidions tous de devenir végétariens, nous serions bien avancés avec des kilotonnes de tourteaux de soja destinés à l'alimentation des porcs : on ne change pas les circuits agricoles mondiaux d'un coup de baguette magique et il faudrait sans doute encore plus de temps pour changer les habitudes. Il faudrait de nombreuses années pour réaffecter les terres et appareils agricoles et industriels.

.

Entre temps, un chaos sanitaire est en train de s'installer durablement.

Le Caucase et l'Europe avant l'Asie : la vieille histoire de la peste porcine asiatique

Avant d'arriver en Extrême-Orient, le virus de la PPA a **refait** son apparition, dans le Caucase... en 2007.

Je dis bien RE-fait.

.

La peste porcine africaine n'a rien de nouveau. [8]

On suppose que le virus est apparu en Afrique au XVII^e ou XVIII^e siècle lorsque les colons européens y importèrent le cochon pour leur consommation personnelle.

La première épidémie officielle est recensée au Kenya en... 1907. Une nouvelle épidémie a lieu en 1921.

Puis en 1957, le virus sort d'Afrique pour accoster... au Portugal !

Il se propagea rapidement en Espagne et fit quelques incursions en France et en Belgique.

.

La péninsule ibérique finit par se débarrasser du virus, 30 à 40 ans plus tard, dans les années 1990 !

Car à défaut de traitement ou vaccin, le seul moyen de lutter contre le virus est l'abattage des élevages à la moindre suspicion.

Bien sûr nous avons déjà passé un grand nombre d'années à chercher un vaccin contre ce virus, notamment aux États-Unis. Ces recherches furent abandonnées en 2004 faute de résultats et le virus semblant finalement contenu... Elles furent reprises en 2010, toujours en vain. [9]

Elles furent reprises en 2010 car en 2007, le virus refit son apparition en Géorgie et se propagea à vitesse grand V dans le caucase, en Russie, en Europe de l'Est et dans les pays baltes... Et même en Belgique !

.

Afrique, Asie, Europe... l'épidémie est devenue mondiale.

Crise mondiale, réponse mondiale... et criminelle

Bien évidemment, dans ces cas-là, tout le monde se tourne vers la coopération internationale et les instances supra-nationales pour coordonner une réponse mondiale à une crise mondiale.

Tout transport de produit à base de porc non-cuit devrait être sévèrement prohibé et réprimé comme en Australie.

Il suffit qu'un reste de sandwich au saucisson jeté au bord d'une route par un chauffeur de camion polonais soit mangé par un sanglier pour que l'épidémie se déplace de plusieurs centaines de kilomètres d'un coup.

Je dis polonais car le pays est touché de plein fouet et a déjà perdu 20% de son cheptel. [10]

.

C'est un des scénarios qui a été étudié pour comprendre comment la grippe a pu toucher la Belgique (mais non ses pays limitrophes). Il est en concurrence avec l'importation illégale de sangliers d'Europe de l'Est pour assurer un gros tableau à une partie de chasse huppée. [11]

Bien entendu, les éleveurs français sont catastrophés ! Les sangliers sont des animaux voyageurs qui se fichent bien des frontières.

.

Alors on a installé 110 km de clôtures électriques le long de la frontière avec la Belgique (longue de 620km), en priorité dans les zones de passage des sangliers. Le Luxembourg a fait de même... Qui aurait pensé que des frontières s'érigeraient à nouveau et si vite. [12]

Mais le mois dernier, on a trouvé des clôtures défoncées... Personne ne sait encore qui s'amuse à détruire ce cordon sanitaire essentiel. [13]

Mais comment s'assurer que nous ne véhiculions pas le virus dans nos casse-croute si nous ne savons même pas de quoi il en retourne ?

?

De manière générale, le ministère de l'agriculture a pris des mesures rapides et fortes au niveau de la filière ... Pourquoi n'y a-t-il aucune information au grand public ? Et Seront-elles suffisantes quand l'échelon international joue contre nous ? [14]

.

La décision hallucinante de l'OMC qui interdit les embargos sur les pays contaminés !

Que font les organisations internationales depuis 2007 et la réapparition du virus hors d'Afrique ?

.

Réponse : n'importe quoi, au moins pour l'une d'elles.

En 2014 (il y a plus de 5 ans !), l'Union Européenne a saisi l'Organisation Mondiale du Commerce suite à la décision de la Russie d'appliquer un embargo sur le porc européen.

La Russie a été touchée dès 2007 par la peste porcine africaine. Aussi, lorsque le virus atteint les pays baltes et d'Europe de l'Est, ils ne veulent pas ajouter de crise à la crise : ils ferment les portes, ce n'est plus le temps des demi-mesures.

La Belgique nous a prouvé que le virus pouvait faire des sauts de plusieurs centaines de kilomètres d'un coup, aucun pays de l'UE n'est à l'abri et la Russie ferme ses portes à l'Europe toute entière, on comprend aisément pourquoi.

.

C'est ce que l'UE conteste.

.

Selon l'article 6.1 de l'accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC, les mesures d'embargo sanitaire doivent être prises de façon chirurgicale, non pas à l'échelle d'un pays, mais des régions contaminées. [15]

Non seulement, la Russie N'a PAS le droit d'imposer un embargo sur l'UE dans son ensemble mais elle n'a même pas le droit d'appliquer un embargo sur la Pologne ! Elle doit viser spécifiquement les régions polonaises contaminées.

.

En échange, selon l'alinéa 3 du même article 6, le pays exportateur doit fournir un niveau d'information « raisonnable » sur l'état sanitaire de son produit d'exportation.

MAIS.

Et l'on rentre ici dans la folie administrative de ces grandes organisations ultra dysfonctionnelles...

Une défaillance d'information de la part du pays exportateur, NE peut PAS être une raison suffisante pour ne pas appliquer l'alinéa 1 et imposer un embargo général !

C'est l'inverse d'un principe de précaution (inscrit dans notre constitution) !

Voilà l'interprétation qu'a donnée le «panel» de l'OMC dans cette affaire sordide et qui fait désormais précédent (elle s'applique pour tout le monde et les cas futurs).

C'est purement légal et proprement criminel.

Quel est ce «panel» qui a pris cette décision criminelle ?

L'Organisation Mondiale du Commerce est responsable des règles qui régissent le commerce international.

Elle dispose notamment d'un Organe de Règlement des Différents. Lorsque cet organe est saisi, après une phase de règlement à l'amiable, l'OMC peut constituer un panel de 3 « personnes » qui n'ont pas de titre mais agissent en quasi-juges. Ce panel diligente une enquête et formule des recommandations généralement suivies par l'Organe de Règlement. [16]

Dans notre différent sur la peste porcine africaine, le panel est constitué :

d'un président en la personne d'un haut fonctionnaire pakistanaï recyclé dans la promotion du libre-échange à Genève [17], et deux membres :

un avocat mexicain, spécialisé en droit international et les affaires règlementaires (un pur technicien du droit) [18] et ;

L'ancien vétérinaire en chef de la Confédération Helvétique (un pur technicien en matière sanitaire). Notons au passage que ce vétérinaire a été reconnu pour sa gestion exemplaire en Suisse de la crise de la vache folle. Ce n'est pas la moitié d'un expert sur le sujet. [19]

Démissions très suspecte et alibi en carton

Le panel est équilibré mais voilà qu'en novembre 2014, le vétérinaire suisse démissionne ! [20]

Il est remplacé par un autre professeur vétérinaire de renom, cette fois-ci de Nouvelle-Zélande. Quelques jours plus tard, celui-ci aussi démissionne. [21]

.

Que se passe-t-il au sein de ce panel ?

L'OMC prétend que le différent est particulièrement complexe et technique mais remplace ces deux grands experts de pays spécialistes de l'élevage par... une coordinatrice de l'autorité de santé agricole du Belize ! [22]

Le Belize est un petit pays d'Amérique centrale bien connu pour ses plantations de banane et de canne à sucre... En revanche, le bétail, ils n'y connaissent rien. [23]

Le panel donne raison à l'Union Européenne, la Russie fait appel, l'appel est encore gagné par l'UE en 2017.

En 2018, la Russie demande la mise en place d'une commission de conformité en ultime recours. Entre temps le virus a éclaté en Chine et l'OMC ne peut plus continuer dans ses décisions légales mais criminelles. Vous pensez bien que la commission de conformité doit être embêtée... Elle a fini par déclarer en avril 2019 qu'elle rendrait sa décision... en 2020, alors que nous sommes en pleine urgence sanitaire !

Et pendant ce temps, l'UE veut imposer une amende d'1,4 milliards d'euros à la Russie... On marche sur la tête ! [25]

.

Personne ne vous parlera non-plus des efforts gigantesques que le vétérinaire suisse fit par la suite avec sa petite PME pour endiguer la crise dans le caucase, bien plus efficacement qu'au sein de cette OMC rongée jusqu'à l'os par

une idéologie destructrice. [26]

Nous ne pouvons plus être dupes. Il en va de notre survie.

Il ne s'agit pas de paniquer mais de forcer les décisions élémentaires à la place d'autorités gravement défaillantes, maladivement embrigadées dans leur religion libre-échangiste.

Faites suivre cette lettre partout autour de vous. C'est trop important.

Et si vous n'êtes pas encore inscrits À la liste de diffusion,
cliquez ici pour rester informé... c'est gratuit et ce n'est que le tout début de l'histoire.

À bon entendeur,

Guy de La Fortelle

Sources :

Carte de l'épidémie dans le monde :

https://www.3trois3.com/articles/peste-porcine-africaine-experiences-des-professionnels_13886/

[1] Déclaration de la Commission Européenne :

<https://trade.ec.europa.eu/doclib/press/index.cfm?id=1627>

[2] Le différent entre l'UE et la Russie à l'OMC :

https://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds475_f.htm#

[3] Les préconisations de l'OIE :

<https://www.oie.int/en/animal-health-in-the-world/animal-dis>

eases/african-swine-fever/

[4] Un quart des porcs condamnés :

<https://www.theguardian.com/world/2019/oct/31/quarter-of-worlds-pig-population-to-die-of-african-swine-fever>

[5] L'arrivée de la PPA en Australie :

<https://www.theguardian.com/world/2019/oct/13/african-swine-fever-the-deadly-virus-at-australias-doorstep>

[6] L'état des recherches sur le vaccin contre la PPA :

<https://cgspace.cgiar.org/handle/10568/59695>

[7] Consommation de porc dans le monde :

<https://ourworldindata.org/meat-production>

[8] Page wikipedia du virus en Anglais (bien plus complète)

https://en.m.wikipedia.org/wiki/African_swine_fever_virus

[9]

<https://www.scmp.com/news/world/united-states-canada/article/3035431/us-research-gaps-hurt-hunt-african-swine-fever>

[10] La PPA en Pologne décime 20% du cheptel :

<http://www.pig-world.co.uk/news/polands-pork-production-hit-by-asf.html>

[11] Reportage sur l'apparition de la PPA en Belgique :

<https://youtu.be/1HKNBrTbI9Q>

[12] Barrières électriques entre la France et la Belgique :

https://www.rtf.be/info/societe/detail_une-barriere-electrique-anti-sanglier-entre-la-france-et-la-belgique?id=10044314

[13] Barrières électriques vandalisées :
https://www.3trois3.com/derniere_heure/france-actes-de-vandalisme-sur-les-clotures-de-prevention-de-la-ppa_13920/

[14] Mesures prises en France :
<https://youtu.be/uUZT2l3Z7cw>

[15] La jurisprudence de l'article 6 de l'accord sanitaire et phyto-sanitaire :
https://www.wto.org/english/res_e/publications_e/ai17_e/sps_art6_jur.pdf

Le panel de l'OMC :

[16] Constitution :
<https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/DS/475-3.pdf>

Les membres :

[17]
<https://www.linkedin.com/in/dr-mohammad-saeed-a647919/?originalSubdomain=ch>

[17 bis]
<http://www.intracen.org/itc/trade-facilitation-programme/the-team/>

[18]
<http://www.cec.org/fr/content/juan-antonio-dorantes>

[19]
<https://www.safoso.ch/kihm.html>

[20] Première démission :

<https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/DS/475-5.pdf>

[21] Seconde démission :

<https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/SS/directdoc.aspx?filename=r:/WT/DS/475-4.pdf>

[22]

<https://www.nzfssrc.org.nz/node/47>

[23]

<https://www.linkedin.com/in/delilah-alice-cabb-ayala-b8796222/>

[24]

https://fr.m.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_du_Belize

[25]

<http://www.agra.fr/embargo-sanitaire-russe-sur-le-porc-de-l-ue-enchev-trement-de-proc-dures-l-omc-art443292-1.html>

[26] Action de Safoso, la PME d'Ulrich Kihm dans le Caucase :

<https://www.frontiersin.org/articles/10.3389/fvets.2017.00164/full>

Source : <https://www.investisseur-sans-costume.com>